

# Renforcer la participation des communautés locales et autochtones au suivi de la gouvernance forestière et la mise en œuvre de l'APV à travers l'élaboration d'un guide simplifié aux informations forestières

## INTRODUCTION

Dès le début de la mise en œuvre du projet en 2014, une difficulté a été observée relative à l'information des communautés locales et autochtones sur la loi forestière et l'APV. La difficulté résidait en ceci que le contenu des informations forestières et celles relative à l'APV à partager aux communautés était vaste, et il n'y avait pas une méthodologie avérée d'information des communautés sur ces questions. Par conséquent, il était difficile de transmettre aux communautés les informations sur les questions forestière et de leur expliquer en langage simplifié ce que c'est que l'APV pour qu'elles l'utilisent au mieux de la défense de leurs droits et le respect de la loi. En effet, l'approche d'information variait d'une communauté à une autre.

Une étude effectuée sur les mécanismes et approches de communication utilisés jusque-là par les organisations de la société civile, les projets et programmes pour informer les communautés à la base sur les questions forestière nous a révélé que chaque projet faisait d'après son approche pré définit. Des entretiens avec les communautés bénéficiaires, il est ressortit que le temps alloué à l'information était limité une (01) ou deux (02) réunions et à la va vite, et les documents supports donné étaient vastes et difficiles à comprendre par les communautés toutes seules.

Une autre enquête effectuée auprès des administrations et sectorielles impliqués dans la gestion des ressources naturelles dans les zones de mise en œuvre du projet a ressorti également la difficulté pour ces sectorielles d'informer les communautés sur les questions forestières.



Les organisations de la société civile autochtones questionnées au sein du réseau RACOPY sur leur implication à la mise en œuvre de l'APV au Cameroun ont aussi soulevé cette difficulté pour elle de parler à leurs pairs à la base de l'APV car en effet elles ont des connaissances éparses, et l'APV est très vaste. Elles ne savent pas ce qu'il faut dire et comment le dire aux communautés.

Comment apporter une réponse à cette difficulté d'information des communautés sur les réglementations applicables au secteur forestier et à l'APV ? Pour réponse à cette question, le CED dans le cadre du projet EUCFPR en collaboration avec le RACOPY, a réfléchi à l'élaboration d'un guide/manuel qui montre comment informer étape par étape les communautés forestières sur les réglementations applicables au secteur forestier et sur l'APV.

## ACTIONS ET STRATÉGIES MISEN OEUVRE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME/DÉFIS

Pour élaborer le guide, les consultations ont été menées auprès de vingt (20) communautés dans les régions forestières et les zones de savane pendant 03 mois sur comment est-ce qu'elles pensent/suggèrent qu'on doit faire pour leurs informer sur les questions forestières. Les données issues de cette collecte ont permis d'élaborer un draft de guide qui a été amendé par les membres du réseau RACOPY. Le document consolidé a été ensuite testé d'après l'approche proposée par le du guide. Les résultats issus de ce test ont permis de consolider le draft final qui a été soumis au RACOPY pour validation.





## RÉSULTATS/INNOVATIONS/ACQUIS

Les résultats obtenus dans la conduite de cette activité sont:

- Une meilleure compréhension des communautés locales et autochtones sur leurs droits et responsabilités reconnus dans les réglementations applicables au secteur forestier et sur l'APV et l'opportunité qu'il offre aux communautés de suivre la gouvernance forestière et de garantir le respect de leurs droits;
- Un guide guide/manuel qui montre comment d'informer de manière efficiente les communautés sur les questions forestières et comment utiliser ces informations pour mieux faire le suivi de la gouvernance forestière, mieux faire respecter la loi et garantir le respect de leurs droits reconnus dans les législations applicables au secteur forestier est élaboré et disponible.

L'innovation ici est l'utilisation dans l'approche d'information une méthode qui permet d'informer de manière séquentielle et étape par étape les communautés sur les questions forestières. Cela n'avait jamais été fait auparavant sur cette problématique de cette façon-là.

L'acquis de l'action est que le manuel existe et il a été testé et les tests sont concluants. Grâce à ce manuel, 300 communautés des localités d'AKOM II et de LOMIE ont été informées sur leurs droits reconnus par les réglementations applicables au secteur forestier et sur l'APV et l'opportunité qu'il offre aux communautés de participer au suivi de la gouvernance forestière et de contribuer à une meilleure application de la loi et le respect de leurs droits.

04 processus d'information initiés auprès des communautés locales et autochtones des villages DJABILOBE, NYABITANDE, MINGO'OH dans l'arrondissement d'AKOM II, et 02 dans les communautés d'ABAKOUM et de Kongo dans l'arrondissement de LOMIE. Au total 300 personnes informées sur la législation forestière et l'APV.

## FACTEURS DE SUCCÈS

L'approche participative utilisée pour élaborer le guide (consultation des communautés à la base sur la question, restitution et partage des documents aux parties prenantes pour enrichissement et amendement, test du document dans les communautés, repartage du document aux parties prenantes pour enrichissement, validation du document à travers un atelier). La dextérité des facilitateurs et de ceux qui ont conduits ce processus (personnes outillées en matière d'information des communautés locales et autochtones, d'approche participative).

## LEÇONS APPRISSENT

L'implication des bénéficiaire à la recherche de la solution au problème qu'ils font fasse est le garant de la résolution de ce problème et de la durabilité de cette solution.

Une communauté bien informée sur ses droits reconnus dans les réglementations applicables au secteur forestier et sur l'opportunité que l'APV lui donne de faire respecter ses droits et participant plus efficacement à la lutte contre l'exploitation illégale qu'une communauté qui n'est pas ou qui est moins informée.

## RECOMMANDATIONS ET IMPLICATIONS

Capitaliser les acquis du projet pour que les projets similaires se servent des expériences de réussite du projet EUCFPR en matière d'implication des communautés locales et autochtones à la mise en œuvre de l'APV à travers leur meilleure information sur les questions forestières.

Vulgariser le guide dans tous les réseaux sociaux et favoriser le partage de cette expérience réussie aux autres pays de la sous régions impliqués dans le processus APV.